



Organisation mondiale
des douanes

PROGRAMME

Conférence continentale africaine sur le **SYSTÈME HARMONISÉ**



23 - 24 NOVEMBRE 2021



En ligne





SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Introduction et contexte | 4 |
| Ordre du jour | 8 |
| Biographies des conférenciers et panélistes | 10 |
| Rapport sommaire | 28 |
| Questions et réponses | 39 |
| Questions pratiques | 46 |
| Conclusion et voie à suivre | 47 |





INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a accueilli la première Conférence continentale sur le Système harmonisé (SH) pour l'Afrique les 23 et 24 novembre 2021, dans un format virtuel. La Conférence s'est déroulée dans le cadre du Programme UE-OMD sur le Système harmonisé en Afrique (Programme SH-Afrique), financé par l'Union européenne. Il a été organisé en collaboration avec le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Le 1^{er} janvier 2022, la nouvelle version du Système harmonisé entre en vigueur. Cela signifie que les tarifs douaniers, tous les autres instruments basés sur le SH et les systèmes de gestion informatique doivent être migrés vers la nouvelle norme. Certaines organisations trouvent cette tâche ardue et risquent de ne pas respecter la date limite de mise en œuvre des aménagements requis.

Presque tous les pays africains sont Parties contractantes à la Convention sur le SH et ont donc l'obligation d'utiliser la dernière version du SH. Avec l'avènement de la Zone de libre-échange continentale africaine, cette obligation a été encore renforcée car, dans le cadre de l'accord ZLECAf, les États parties s'engagent à adopter des nomenclatures tarifaires douanières et des nomenclatures statistiques conformes à la dernière version applicable du SH.



L'objectif de la Conférence était de créer une plate-forme pour un large public de parties prenantes, tant du secteur public que privé, afin d'aborder un large éventail de questions concernant la mise en œuvre des amendements du SH 2022 en Afrique et les travaux liés au tarif en général ; afin de garantir que les Communautés économiques régionales (CERs) et les membres individuels soient bien informés des changements à venir dans le SH et se sentent confiants quant à la voie à suivre.

Ces questions ont été discutées dans un large contexte d'intégration régionale et continentale et de dynamique de libéralisation des échanges en Afrique, en particulier l'opérationnalisation de la ZLECAf, ainsi que le programme de facilitation des échanges dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et les processus de modernisation des douanes.



Titre de l'événement

Conférence continentale africaine sur le Système harmonisé.



Dates, calendrier et format

La Conférence se déroulera sur deux jours, les 23 et 24 novembre 2021. Les sessions de la Conférence se tiendront entre 12h00 et 15h00, sous un format en ligne.

Premier jour : Sessions Directeurs Généraux et experts

Deuxième jour: Sessions d'experts



Les organisateurs

La Conférence est organisée par l'OMD, en coopération avec le Secrétariat de la ZLECAf, dans le cadre du Programme SH-Afrique financé par l'Union européenne.



Public cible

Représentants d'organisations internationales, administrations douanières, agences gouvernementales compétentes, CER, agents en douane, universités, communauté internationale d'experts.



Langues

Interprétation en anglais, français et portugais.



Que retenir de la Conférence

Participants will benefit from presentations and insights by policy makers, senior managers and international expert community on the most urgent and acutely relevant issues related to the HS, tariff classification work and the role of the HS as an enabler of the regional and continental integration in Africa.

The Conference will be a platform of information on the new version of the HS, the tools and instruments supporting its use, and of the best practices in the areas of HS implementation and digital transformation of Customs work. It will also be an opportunity to deepening participants' understanding of the renewed commitment to regional and continental integration in Africa under the AfCFTA and the role of the HS in this process.

À propos du programme UE-OMD SH-Afrique

Le Programme UE-OMD sur le Système harmonisé en Afrique (Programme SH-Afrique) est une initiative multipartite, financée par l'Union européenne et mise en œuvre par l'Organisation mondiale des douanes. Le résultat attendu du Programme est que les pays africains partenaires mettent en œuvre et appliquent la version 2022 du SH, conformément à la Convention du SH, aux normes internationales pertinentes et conformément aux engagements continentaux et régionaux. L'objectif à plus long terme est de fournir aux pays africains et aux autres parties prenantes impliquées dans le processus de mise en œuvre du SH les capacités organisationnelles et les ressources nécessaires pour appliquer les futures versions du SH de manière coordonnée et à temps dans les régions respectives et sur l'ensemble du continent. Au lancement du programme en 2018, il a été enregistré que seuls 28 pays africains mettaient en œuvre le SH 2017, à ce jour et avec le soutien du Programme, 49 pays africains mettent en œuvre le SH 2017 et l'objectif est que d'ici 2022 tous les pays africains appliquent le SH 2022.

Les organisations intéressées par l'assistance technique, le renforcement des capacités ou le partenariat sont invitées à contacter l'équipe du programme à wcoHSAfrica@wcoomd.org.



ORDRE DU JOUR

Jour 1, 23 novembre

11h30 - 12h00 Identification et connexion des participants

12h00 - 12h10 Discours d'ouverture

12h10 - 12h30 Allocutions d'ouverture

Kunio Mikuriya, Secrétaire général, Organisation mondiale des douanes
Wamkele Mene, Secrétaire général, Secrétariat ZLECAf
Yankuba Darboe, Commissaire général, Autorité fiscale gambienne
Sandra Kramer, Directrice Afrique, Direction générale Partenariat international – Union européenne

Président **Konstantinos Kaiopoulos**, Directeur, Direction Questions tarifaires et commerciales, Organisation mondiale des douanes

12h30 - 13h15 Table ronde : Mise en œuvre efficace du SH en tant que facteur clé d'une facilitation des échanges réussie

Président **Paulina Mbala Elago**, Secrétaire exécutive, Union douanière d'Afrique australe
Adrian P. Swarres, Commissaire par intérim des douanes et accises, Autorité fiscale du Zimbabwe, Vice-président de la Région OMD AOA
Guénolé Mbongo Koumou, Directeur général des douanes, Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects du Congo, Vice-président de la Région OMD AOC
Antti Suortti, Chef de l'Unité Tarif Douanier, DG TAXUD, Union européenne
Ebenezer Gebding Tafili, Directeur adjoint, Direction Renforcement des capacités, Organisation mondiale des douanes

13h15 - 14h00 Table ronde : Le secteur privé comme partenaire indispensable dans la mise en œuvre et l'application du SH

Présidente **Valérie Picard**, Directrice adjointe de l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce, Chambre de commerce international
Carol West, Secrétaire, Fédération internationale des associations de courtiers en douane
Louise Wigget, PDG, Global Trade Solution
Juanita Maree, PDG, Association sud-africaine des transitaires
Liza Helena Vaz, Commissaire générale, Administration des douanes du Cap-Vert

14h00 - 14h15 Expert's Voice **Pablo Muñiz**, Partenaire, Van Bael & Bellis



Jour 2, 24 novembre

| | | |
|---------------|---|---|
| 12h00 - 12h30 | Amendements du SH 2022 comme point de repère pour rendre le SH plus pertinent pour ses utilisateurs | <p>Gael Grooby, Directrice adjointe, Direction Questions tarifaires et commerciales, Organisation mondiale des douanes</p> <p>Publications & Solutions Données OMD</p> |
| 12h30 - 13h30 | <p>Table ronde : Optimiser les processus pour une mise en œuvre coordonnée et à temps du SH</p> <p><i>Président</i></p> | <p>Demitta Chinwude Gyang, Conseillère principale, chef des douanes, Secrétariat ZLECAf</p> <p>Felix Kwame Kwakye, Chargé de programme principal - Procédures tarifaires et douanières, Direction de l'Union douanière et de la fiscalité, Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest</p> <p>John David, Responsable des systèmes d'information, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme SYDONIA</p> <p>Randy Rotchin, Directeur du développement des affaires pour le commerce mondial, Avalara</p> <p>Gasper Konneh Neba, Directeur des Etudes, de la Facilitation des échanges et de l'Analyse des risques, Douanes camerounaises</p> <p>Larry Liza, Directeur, Afrique orientale et australe, Bureau régional pour le renforcement des capacités, Organisation mondiale des douanes</p> |
| 13h30 - 14h30 | <p>Table ronde : Administration des concessions tarifaires dans le cadre de la ZLECAf ; défis et opportunités</p> <p><i>Président</i></p> | <p>Mohammed Ali, Directeur du commerce des marchandises, Secrétariat ZLECAf</p> <p>Roy Santana, Conseiller principal, Division de l'accès aux marchés, Organisation mondiale du commerce</p> <p>Trudi Hartzenberg, Directeur exécutif, Tralac – Centre de droit commercial</p> <p>Donald Tindamanyire, Officier principal des douanes (Tarif et Valeur), Communauté de l'Afrique de l'Est</p> <p>Maheswar Gaunpot, Chef de section Valeur, Administration des douanes Maurice</p> <p>Larry Liza, Directeur, Afrique orientale et australe, Bureau régional pour le renforcement des capacités, Organisation mondiale des douanes</p> |
| 14h30 - 14h45 | Opinion d'expert | <p>Edvinas Drevinskas, Statisticien à la Division de la recherche économique et des statistiques, Organisation mondiale du commerce</p> |
| 14h45 - 15h15 | Discussion ouverte | Discussion ouverte |
| 15h15 - 15h30 | Clôture | <p>Ricardo Treviño, Secrétaire général adjoint, Organisation mondiale des douanes</p> |



BIOGRAPHIES

Jour 1, 23 novembre



ALLOCUTIONS D'OUVERTURE



Kunio Mikuriya

Organisation mondiale des douanes

Le Dr. Kunio Mikuriya occupe les fonctions de Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) depuis le 1er janvier 2009. Il assume le rôle de chef de file et de coordonnateur principal dans la gestion des priorités de la communauté douanière mondiale, notamment dans le domaine de l'élaboration de normes, outils et instruments internationaux en matière douanière, de la sécurisation et de la facilitation des échanges mondiaux, de la protection de la base d'imposition par un recouvrement optimal des recettes, de l'établissement de partenariats entre la douane et le secteur privé, et de la mise en œuvre d'initiatives de renforcement des capacités destinées à appuyer et accompagner les administrations douanières dans leurs efforts de réforme et de modernisation.

Avant de rejoindre l'OMD, le Dr. Kunio Mikuriya a travaillé pendant 25 années pour le ministère des Finances du Japon. Au cours de sa carrière au sein de ce ministère, il a occupé différents postes à haute responsabilité, ce qui lui a permis d'acquérir une large expérience et des connaissances approfondies en matière de politiques douanières, commerciales, de développement, budgétaires et financières. Il a exercé les fonctions de Directeur du département de la Lutte contre la fraude, au sein duquel il a dirigé les efforts mis en œuvre pour lutter contre le commerce illicite, puis celles de Directeur du département de la Recherche et des Affaires internationales, où il a coordonné tout le travail préparatoire ayant rendu possible la conclusion du premier accord commercial régional du Japon, et ensuite celles de Conseiller auprès du bureau des Affaires tarifaires et douanières. Il a également été Directeur en charge du contrôle des traitements, indemnités et allocations, fonction dans le cadre de laquelle il a été amené à coordonner les niveaux de rémunération pour l'ensemble des effectifs du secteur public. Un autre poste encore qu'il a occupé est celui de Vérificateur aux comptes au sein du bureau du Budget pour ce qui concerne les affaires étrangères, l'aide publique ainsi que le commerce international et l'industrie. Il a également été Conseiller auprès de la Mission permanente du Japon auprès de l'OMC à Genève et, à ce titre, il a participé aux négociations internationales conduites lors du cycle de l'Uruguay dans le cadre du GATT.

Le Dr. Mikuriya est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Tokyo (Japon) et d'un doctorat en relations internationales de l'Université de Kent (Royaume-Uni).



ALLOCUTIONS D'OUVERTURE



Wamkele Mene

Zone de libre-échange continentale africaine

Wamkele Mene was elected by the 33rd Ordinary Session of the Assembly of Heads of States & Government of the African Union, to the position of Secretary-General of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) Secretariat.

Prior to being elected Secretary-General of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) Secretariat, he served as Chief Director: Africa Economic Relations, at the Department of Trade & Industry of South Africa. In this role, he was South Africa's chief trade negotiator in the AfCFTA and Tripartite FTA negotiations. During his tenure as chief negotiator, South Africa ratified both the AfCFTA and Tripartite FTAs agreements, providing new export markets in fast growing and dynamic markets in East and West Africa.

Prior to assuming this position, Wamkele was Director: International Trade Law & Investment Law at the Department of Trade & Industry, a role in which he was principal legal counsel on international trade law and international investment law.

From 2010 until 2015, Wamkele represented South Africa at the World Trade Organisation (WTO) in Geneva, Switzerland. During his posting to the WTO, Wamkele was elected by over 130 governments to the position of Chairman of the Committee on International Trade in Financial Services, a committee comprising trade negotiators, financial regulators and financial policy makers from over 160 countries.

Prior to joining the government, Wamkele worked for the law firms Simpson Thacher & Bartlett LLP in London and Milbank, Tweed, Hadley & McCloy LLP in Hong Kong.

Wamkele has written and lectured internationally on international trade law, international investment law and international business law. He holds a Bachelor of Arts (Law) degree from Rhodes University in South Africa, a Master of Arts in International Studies & Diplomacy (with specialization in International Economics) from the School of Oriental & African Studies (SOAS), University of London and a LL.M. (Master of Laws) in Banking Law & Financial Regulation from the Law Department of the London School of Economics & Political Science (LSE).



ALLOCUTIONS D'OUVERTURE



Yankuba Darboe

Autorité fiscale gambienne

Jour 1, 23 novembre



ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

 **Sandra Kramer**
Union européenne

Sandra Kramer is Director Africa at the European Commission's Directorate-General for International Partnerships since June 2019.

Sandra joined the European Commission in 1995 in the Directorate-General for External Relations. She served in two EU Delegations, Indonesia as Trade Counsellor and India as Head of Economic Co-operation. Sandra was assistant to the Commission's Chief Spokesperson and assistant to the Deputy Director-General of Directorate-General Enterprise & Industry. She was Head of Unit in the Directorate-General Enterprise & Industry and in the Directorate-General Justice before joining the team of European Commission President Juncker as Director Coordination and Administration.

Sandra holds a Master Degree in Modern Literature from the University of Groningen, and a Master Degree in Economics and International Relations from the Johns Hopkins University, School of Advanced International Studies, Bologna and Washington DC.



PRÉSIDENT - ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

 **Konstantinos Kaiopoulos**
Organisation mondiale des douanes

Mr. Konstantinos Kaiopoulos is Tariff and Trade Affairs Director at the World Customs Organization (WCO) since 1st March 2021. He provides leadership and management for the development of global Customs instruments, standards, and tools related to the International Convention on the Harmonized Commodity Description and Coding System (HS Code), the Customs Valuation and the Rules of Origin.

Prior to joining the WCO, he represented the Hellenic Customs Administration to the European Union, the WCO, the OECD (Organisation for Economic Development and Cooperation) and the WHO (World Health Organisation)/FCTC bodies. During his 35 years long professional career, Mr. Kaiopoulos worked for Greece's Independent Authority for Public Revenue, the Hellenic Ministry of Economy and Finance, the European Commission and the Newcastle Business School, occupying a variety of senior posts which have given him broad experience and knowledge in Customs, international trade and economics and international business.

Mr. Kaiopoulos is graduated from the London School of Economics, the College of Europe (Belgium), the Sciences Po, the University of Paris IV Sorbonne and the University of Aix-Marseille (France), and is specialised in International Law and International Economic Relations.



PANÉLISTE - MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU SH EN TANT QUE FACTEUR CLÉ D'UNE FACILITATION DES ÉCHANGES RÉUSSIE

 **Paulina Mbala Elago**
Union douanière d'Afrique australe

Ms. Paulina Mbala Elago, is a Trade Economist, currently serving as the second Executive Secretary for the Southern African Customs Union (SACU) Secretariat since the 1st April 2014. Her appointment as the Executive Secretary of SACU was renewed for the second term in 2019. Prior to heading the SACU Secretariat, Ms. Elago served as the Tanzania Country Director, for TradeMark East Africa (TMEA). She was responsible for designing, managing and implementation of the TMEA Tanzania's multi-million dollars Country Programme designed to support implementation of East African Community (EAC) regional integration Programmes. This include improving intra-regional trade and trade competitiveness through improved trade facilitation, streamlined procedures and trade related infrastructure development.

Ms. Elago has over twenty-five years of professional experience in International Trade, primarily trade policy, regional integration, trade facilitation, investment environment reforms, trade related capacity building and trade related infrastructure development. Additionally, she boasts of 10 years' experience in managing and delivering multi-donor, multi-country and multi-year development programmes to support regional integration and trade competitiveness, primarily in Africa, Caribbean and Pacific (ACP) States including institutional support to regional integration organisations across ACP region.

She has also served as Deputy Chief of Party for the Southern Africa Global Competitiveness Hub in Gaborone, Botswana, Economic Adviser at the Commonwealth Secretariat in London and as Chief Trade Negotiator for the Government of Namibia. She has in-depth knowledge and understanding of the trade and Socio - economic development context on the African continent esp. SACU, SADC and EAC sub-regions, the ACP and Commonwealth groupings as well as the global arena.

Jour 1, 23 novembre



PANÉLISTE - MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU SH EN TANT QUE FACTEUR CLÉ D'UNE FACILITATION DES ÉCHANGES RÉUSSIE



Adrian P. Swarres

Autorité fiscale du Zimbabwe, Vice-président de la Région OMD AOA

Adrian Peter Swarres is currently the Acting Commissioner Customs and Excise with the Zimbabwe Revenue Authority, he joined the then Department of Customs and Excise in January 1991 and has amassed a thorough knowledge of customs procedures and legislation over the years, and has been very instrumental in the modernization efforts of the Zimbabwe Revenue Authority. He is a holder of a Master Degree in Business Administrations and a Bachelor of Commerce Honours in Fiscal Studies.



PANÉLISTE - MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU SH EN TANT QUE FACTEUR CLÉ D'UNE FACILITATION DES ÉCHANGES RÉUSSIE



Guénoilé Mbongo Koumou

Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects du Congo, Vice-président de la Région OMD AOC

Guénoilé MBONGO KOUMOU, Directeur général des douanes et des droits indirects, Enseignant à la Faculté des sciences économiques de l'Université Marien NGOUABI (République du Congo), est titulaire d'un Master 2 de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Docteur en sciences économiques de l'Université de Tours (France).

Il a d'abord travaillé en France après son diplôme d'ingénieur en Réseaux informatiques et Télécommunications en 2006, avant de rentrer au Congo en 2013, date à laquelle il a intégré la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

Conseiller à la fiscalité et aux douanes du ministre des finances et du budget entre 2016 et 2018, il était en charge de la coordination des réformes fiscales et douanières.

Il a été nommé Directeur général des douanes et des droits indirects de la République du Congo en décembre 2018 et élu Vice-président du Conseil de l'Organisation Mondiale des Douanes pour la région Afrique occidentale et centrale (OMD-AOC) en septembre 2020.



PANÉLISTE - MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU SH EN TANT QUE FACTEUR CLÉ D'UNE FACILITATION DES ÉCHANGES RÉUSSIE



Antti Suortti
Union européenne

Mr Suortti graduated as a lawyer from the Helsinki University. Before joining the European Commission in 1996 he worked for the Finnish Customs. In the European Commission Mr Suortti has worked in the Directorate-General for Budget, heading units in the area of EU own resources and revenue management. Since 2017 he has been in charge of the "Customs Tariff" unit in the Directorate-General for Taxation and Customs Union that also represents the EU in the WCO in relation to the Harmonised System.



PRÉSIDENT - MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU SH EN TANT QUE FACTEUR CLÉ D'UNE FACILITATION DES ÉCHANGES RÉUSSIE



Ebenezer Gebding Tafili
Organisation mondiale des douanes

Mr TAFILI Ebenezer has held the position of Deputy Director, Capacity Directorate of the World Customs Organization (WCO) since January 2021. His primary responsibility is to plan, manage and supervise the work programme of the Directorate, actively contribute to setting new priorities for the WCO's capacity building programmes and assure alignment with the WCO Strategic Plan for effective capacity building delivery to the 183 WCO Members.

Before his current position, Mr Tafili was Director of WCO Regional Office for Capacity Building (ROCB) for West and Central Africa. He had previously served the Cameroon Customs Administration for over 27 years, holding various operational and managerial positions, including Capacity Building Contact Point and Head of International Cooperation during the last ten years of this period.

Mr Tafili holds a BSc. and a Master's Degree in Economics from the University of Yaounde, Cameroon and a Post-Graduate Diploma in Customs Administration from the Cameroon National School of Administration (1987-89).

Jour 1, 23 novembre



PANÉLISTE - LE SECTEUR PRIVÉ COMME PARTENAIRE INDISPENSABLE DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'APPLICATION DU SH



Valérie Picard

Chambre de commerce international

Valérie Picard is the Deputy Director for the Global Alliance for Trade Facilitation based at the International Chamber of Commerce (ICC). Based in Paris, Valerie leads ICC's contribution to the Global Alliance working with her team to leverage the ICC's network of businesses, national committees and chambers of commerce to support the work of the Alliance and develop trade facilitation projects. She previously worked at Bolloré Transport & Logistics advising on legal matters relating to public-private partnerships and the development and operation of ports and terminals in Africa and Asia. Valerie holds a BA in Government from Smith College and a JD/LL.M from Duke University School of Law.



PANÉLISTE - LE SECTEUR PRIVÉ COMME PARTENAIRE INDISPENSABLE DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'APPLICATION DU SH



Carol West

Fédération internationale des associations de courtiers en douane

Carol West is the Secretary of the International Federation of Customs Brokers Associations (IFCBA) as well as the President and CEO of the Canadian Society of Customs Brokers.

Carol has led and participated in many Canadian and international discussions on harmonization of data requirements, Customs processes, border management, supply chain security and trade facilitation. She understands and articulates the important role of business in the successful implementation of change in Customs administrations. She is a former chair of the WCO Private Sector Consultative Group, and was the private sector co-chair of the WCO SAFE Working Group and a joint working group on Customs-Business Partnership. Carol has contributed to WCO and World Bank capacity building work in Latin America and Asia. She has also supported the implementation of the WTO Trade Facilitation Agreement through work with the Global Alliance for Trade Facilitation in Zambia and Malawi. She is a strong advocate for the value and importance of customs brokers and is a committed supporter and promoter of Customs-business partnership, in Canada and worldwide.



PANÉLISTE - LE SECTEUR PRIVÉ COMME PARTENAIRE INDISPENSABLE DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'APPLICATION DU SH



Louise Wigget
Global Trade Solution

As the founder and CEO of Global Trade Solution, Louise offers more than 25 years experience and leadership in International Trade, Logistics, Supply Chain, Customs and Information Technology . Along with an entrepreneurial, forward-thinking mindset and a demonstrated track record of accomplishments, she is passionate about innovation and transformation of the business processes within the International Trade environment, both from a Trade and Customs perspective.

Her consulting, business and technology experience includes a vast array of industry segments , namely Manufacturing, FMCG, Food, Canning, Pharmaceuticals, Wine, Fruit, Retail and Footwear and Textile to mention a few.

AEO, MSME development and Women in Trade have over the years become a particular area of focus and interest for her. Embracing technology innovations that improves the International Supply Chain, Logistics, Trade and Customs domains remains an ongoing area of growth and focus.

Louise holds a B.Com from the University of Stellenbosch and a B.Compt (Hons) from the University of South Africa and passed the professional examinations of the SA Public Accountants' and Auditors' Board. She subsequently obtained a number of diplomas in International Trade and Project Management. Prior to founding GTS, Louise completed her articles at Ernst and Whinney and worked extensively in international trade at various blue-chip companies in Africa and internationally.

Louise has ongoing engagements in several trade modernisation and trade facilitation initiatives as well as participation in several of the Customs modernisation activities across the globe. She is also involved in a number of African (RFA,TSPA, ICC) associations. In addition she is involved with several International Associations, which includes the ICC, WCO and WTO as well as other organisations that are involved in the International Trade and Supply Chain and Logistics environment.

Louise regularly contributes to publications and conference papers, both locally and abroad and regularly participates and contributes to conferences, seminars and panel discussions and public debates across the globe.

Jour 1, 23 novembre



PRÉSIDENTE - LE SECTEUR PRIVÉ COMME PARTENAIRE INDISPENSABLE DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'APPLICATION DU SH

 **Liza Helena Vaz**
Administration des douanes du Cap-Vert

Liza Vaz is a graduate in Law from the Faculty of Law of the Universidade Clássica de Lisboa. She holds a Master in Tax from ISCTE and in Commercial Company Law from the Faculty of Law of the Catholic University of Lisbon. Prior to joining the Cape Verdean Revenue Authority, she was a Senior Manager at PwC in the corporate taxation department in Lisbon, specializing in Transfer Pricing, Corporate Income Tax in Portugal and Cape Verde. At PwC, she was particularly involved in projects related to corporate taxation and taxation of multinational companies. She also led numerous foreign investment projects in Cape Verde as well as provide advisory support on tax benefits and permanent tax advice to national and international clients in Cape Verde in various sectors of activity including government affairs, tourism, industry and services. She has acted as a key speaker at several National and International Conferences and has collaborated in specialized tax journals, on articles related to taxation in Cape Verde. She was World Bank Doing Business Correspondent for Cabo Verde and Non Executive Administrator of Cabo Verde Telecom. Since July 2016, she is the Commissioner General of Cape Verdes Revenue Authority.



EXPERT

 **Pablo Muñiz**
Van Bael & Bellis

Pablo is a partner at the law firm Van Bael & Bellis (Brussels - London - Geneva) where he heads the customs practice. He specializes since 2001 in EU trade law, with a particular emphasis on EU customs law. He regularly provides advice on customs classification files - including the implementation of the Harmonized System and its application by WCO members -, origin issues, free trade agreements and other preferential arrangements, repayment requests, customs valuation, duty suspensions, as well as export controls and sanctions. Pablo often handles multi-jurisdictional customs matters involving disputes in several EU Member states.

He regularly advises clients on customs matters involving the EU Courts, the European Commission, OLAF, the World Customs Organization (WCO) and national customs administrations throughout the EU.

Further information is available on LinkedIn.

Jour 2, 24 novembre



AMENDEMENTS DU SH 2022 COMME POINT DE REPÈRE POUR RENDRE LE SH PLUS PERTINENT POUR SES UTILISATEURS



Gael Grooby

Organisation mondiale des douanes

Ms Gael Grooby is the Deputy Director of Tariff and Trade Affairs. She came to the WCO after 27 years in the Australia's Customs administration, with the majority of that time spent in trade areas. Her specialisation was classification, tariff policy and the Nomenclature. When she first joined the Customs administration in Australia, Gael was undertaking a Major in Information Systems and so was naturally drawn to the Nomenclature. Now she has a passion for introducing others to the Nomenclature's intellectual challenges and real world impacts.



PANÉLISTE - OPTIMISER LES PROCESSUS POUR UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE ET À TEMPS DU SH



Demitta Chinwude Gyang

Zone de libre-échange continentale africaine

Mrs. Gyang Demitta Chinwude is currently Head of Customs Cooperation, Trade Facilitation and Transit as well as Senior Adviser to the Secretary-General, AfCFTA Secretariat. Before joining the AfCFTA Secretariat, she was Assistant Chief Trade Negotiator and Head of the AfCFTA/ECOWAS department at the Nigerian Office for Trade Negotiations (NOTN). In her capacity as head of this unit, she was the Alternate Chief Trade Negotiator for Nigeria during the Phase I negotiations of the AfCFTA Agreement. Prior to her deployment to the Nigerian Office for Trade Negotiations, Mrs. Gyang was a Commercial Officer at the Ministry of Industry, Trade and Investment, Nigeria, 2006 – 2016 where she served in the Task Force for Trade Facilitation that eventually became the National Committee on Trade facilitation after Nigeria ratified the WTO Trade Facilitation Agreement. She proceeded to Geneva, Switzerland in 2012 for an Internship at the World Trade Organization (WTO) and was a part of the Project Implementation Unit of the World Bank Growth and Employment Project (GEM), 2014 – 2016. She holds a master's degree in International Law and Economics (MILES) from the World Trade Institute, University of Bern, Switzerland.

Jour 2, 24 novembre



PANÉLISTE - OPTIMISER LES PROCESSUS POUR UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE ET À TEMPS DU SH



Felix Kwame Kwakye

Direction de l'Union douanière et de la fiscalité, Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

I had my tertiary education at the University of Ghana, and the University of Lincoln in the United Kingdom. I began my career at the then Ghana Customs Excise and Preventive Service in 1988 and progressively rose through the ranks to the level of Chief Collector before moving on to the ECOWAS Commission in Nigeria as a Customs Specialist.

I am currently the Principal Programme Officer and Head of Division for Tariff and Customs Procedures at the ECOWAS Commission.

I have been involved in the development and management of the ECOWAS Tariff and Statistical Nomenclature since its inception.

As part of my responsibilities at ECOWAS, I oversee the management of the ECOWAS Common External Tariff (CET) and ensure that it's kept up to date as well as coordinate all Customs programmes and activities undertaken by the ECOWAS Commission in West Africa.



PANÉLISTE - OPTIMISER LES PROCESSUS POUR UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE ET À TEMPS DU SH



John David

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme SYDONIA

John David is an Information System Officer at the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) where he works for the Automated System for Customs Data (ASYCUDA) Programme. He has 25 years of experience working in the technical field of customs automation and he is presently responsible for the technical development and support of the system including the most recent version - ASYCUDAWorld.

John was raised in the UK, Botswana and Geneva and graduated from Bristol university with a Masters degree in Computer Science. He has participated in international conferences with WCO, EU, OIC-IDB, SADC, WTO and COMESA where he delivered presentations and demonstrations of the ASYCUDA programme and software products.



PANÉLISTE - OPTIMISER LES PROCESSUS POUR UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE ET À TEMPS DU SH



Randy Rotchin
Avalara

Randy Rotchin is Director of Business Development for Global Trade at Avalara. Randy came to Avalara through the acquisition of his company, 3CE Technologies, a globally recognized leader in the application of artificial intelligence in Harmonized System commodity classification and HS code verification. The company's award-winning solutions are used by a wide variety of international trade stakeholders, including multinational shippers, logistics service providers and Customs authorities. 3CE is considered the gold-standard in technology-enabled HS classification assistance software and is featured in many public-facing resources such as trade-hubs and electronic single windows.

Randy has appeared as an expert witness before several Canadian Parliamentary Committees on such topics as duty remission, quota management, and smart government. He has also spoken at numerous industry conferences on the subject of customs modernization, trade facilitation, and regulatory oversight.



PANÉLISTE - OPTIMISER LES PROCESSUS POUR UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE ET À TEMPS DU SH



Gasper Konneh Neba
Douanes camerounaises

Le Dr KONNEH est un Inspecteur Principal des Douanes en service au sein de l'administration des douanes du Cameroun. Il est actuellement Directeur des Etudes, de la Facilitation des Echanges et de l'Analyse des Risques au siège des douanes camerounaises. Il a précédemment occupé les postes de Directeur de la Législation et de la Coopération Internationale et de Directeur de la Législation et du Contentieux au sein de la même administration. Il a également travaillé en tant que Chargé d'Etudes au Bureau du Vice-président de l'OMD pour la Région de l'Afrique Occidentale et Centrale, pendant le mandat du Cameroun à ce poste de 2014 à 2016. Il est un Expert Formateur accrédité par l'OMD sur le Système Harmonisé. Il est également accrédité comme Conseiller Technique et Opérationnel sur le Dossier Recettes de l'OMD.

Jour 2, 24 novembre



PRÉSIDENT - OPTIMISER LES PROCESSUS POUR UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE ET À TEMPS DU SH



Larry Liza

Organisation mondiale des douanes

Larry Liza is the Director of the World Customs Organization, East & Southern Africa, Regional Office for Capacity Building (WCO ESA ROCB) in-charge of implementing capacity building initiatives for 24 Member countries in the region. The focus of his service includes promoting growth in intra-regional trade, promoting fair and efficient revenue mobilisation, strengthening intra-regional compliance and enforcement and enhancing integrity and professionalism in human capital. Under Customs-Business partnerships, Mr. Liza cooperates with the private sector, including logistics companies, in light of their critical role in international trade and economic development.

Larry, who is serving on secondment from Kenya Revenue Authority, has a Masters degree in Planning and Management and a Bachelor of Science degree, both from the University of Nairobi, among other qualification. He is a Kenyan born poet, published author and global champion for maternal health.



PANÉLISTE - ADMINISTRATION DES CONCESSIONS TARIFAIRES DANS LE CADRE DE LA ZLECAF ; DÉFIS ET OPPORTUNITÉS



Mohammed Ali

Zone de libre-échange continentale africaine

Mohamed Ali, is the Director of Trade and Competition at the AfCFTA Secretariat. In February 2021, he was appointed to be the First Director of Trade in Goods and Competition of the African Continental Free Trade Area Secretariat. Mohamed was born and raised in Cairo, Egypt. He graduated with a Bachelor of Commerce in Accounting and Business Management from Cairo University, Egypt. He obtained a Master's degree in Development and Public Policy from the KDI School of Public Policy and Management, Seoul/South Korea.

He was the Director for Africa Relations in the Ministry of Trade and Industry and Egypt's Chief Negotiator in the negotiations of the Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area Agreement (AfCFTA). Mohamed later served as the Project Development Manager for Third Country Cooperation in North and West Africa at British Embassy in Cairo. Mohamed has taken part and presided the Egyptian delegation in various technical and high-level COMESA meetings and Tripartite FTA negotiations. Moreover, He has contributed as a senior

trade official and the deputy of the Chief Negotiator of Egypt since the commencement of the negotiations of the Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area (AfCFTA), which is deemed to be one of the most imperative flagship projects of the Agenda 2063: The Africa We Want. In addition, he assisted in the establishment of a trade policy framework on the national level aimed at identifying trade issues that could be mainstreamed into the development plans and strategy to enhance Intra-Africa trade within the Continent.



PANÉLISTE - ADMINISTRATION DES CONCESSIONS TARIFAIRES DANS LE CADRE DE LA ZLECAF ; DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

 **Roy Santana**
Organisation mondiale du commerce

Mr. Santana has more than 20 years of experience on tariffs and other customs matters. He has worked for the Market Access Division of the World Trade Organization since 2004, where he has served as the Secretary of the Council for Trade in Goods (CTG), the Committee on Market Access and the Committee on Customs Valuation. He has also provided technical support to the Committee of Participants of the Information Technology Agreement (ITA), the negotiations for the expansion of the ITA, the Trade Facilitation Agreement Facility (TFAF), the Negotiating Group on Non-Agricultural Products (NAMA), and the negotiations for an Environmental Goods Agreement (EGA). He has served as technical liaison in eight disputes under the Dispute Settlement Understanding of the WTO, contributed to a number of reports and publications by the WTO Secretariat, and frequently trains government officials in various WTO agreements. Between 2001 and 2004, Mr. Santana worked as a Geneva-based delegate for the Government of Costa Rica. In 2003, he was elected vice-chairman of the International Textiles and Clothing Bureau (ITCB), and served as an alternate member of the Textiles Monitoring Body. From 1998 to 2000 he worked as a trade negotiator on issues relating to Market Access, Agriculture, and Trade & Competition Policy in numerous agreements, including the Free Trade Agreement of the Americas (FTAA), and bilateral trade negotiations with Central America, Canada, Chile, the European Communities, Dominican Republic, Mexico, and Panama.

Mr. Santana holds an LL.M. in Trade Regulation from New York University (NYU), a degree in Law from the University of Costa Rica and a bachelor's degree in Economics from the same university. Mr. Santana is a member of the New York and Costa Rican Bars. He lectures at the Catholic University of Lyon, and the World Trade Institute (WTI) in Bern, the LL.M. on Food Law of the Libera Università Internazionale degli Studi Sociali "Guido Carli" in Rome, and the LL.M. in International Economic Law (IEL) at the European Public Law Organization (EPLO).

Jour 2, 24 novembre



PANÉLISTE - ADMINISTRATION DES CONCESSIONS TARIFAIRES DANS LE CADRE DE LA ZLECAF ; DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

 **Trudi Hartzenberg**
Centre de droit commercial

Trudi Hartzenberg is the Executive Director of the Trade Law Centre (tralac). Her research areas include international trade, competition policy, industrial development and Africa's integration agenda.

She has a special interest in capacity building. She designs and delivers academic and tailored short courses a broad range of trade-related topics, investment, competition policy and industrialisation.

She currently serves on the WTO Chairs Advisory Committee and is a member of the Committee for Development Policy of the United Nations Economic and Social Council (ECOSOC).



PANÉLISTE - ADMINISTRATION DES CONCESSIONS TARIFAIRES DANS LE CADRE DE LA ZLECAF ; DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

 **Donald Tindamanyire**
Communauté de l'Afrique de l'Est

Donald Tindamanyire, is currently the Principal Customs Officer, responsible for Tariffs, Valuation and Rules of Origin at the East African Community Secretariat, based in Arusha, Tanzania. Donald's experience in Customs Management spans over 19 years, specifically in the areas of valuation, tariff, Rules of Origin and trade facilitation. Donald holds a Master's Degree in Customs Administration, from the University of Muenster, Federal Republic of Germany, and a Bachelor of Laws (LLB), from the University of Dar es Salaam, in Tanzania.

As a regional expert, Donald's key responsibilities centre on ensuring the overall administration and monitoring on the application of the EAC Common External Tariff, Agreement on Customs Valuation and Rules of Origin, by EAC Partner States, and in accordance with the EAC Customs Union Protocol. Donald is currently coordinating the EU-WCO Programme for Harmonized System (HS) in Africa within EAC region. He is overseeing the transposition and implementation of the HS 2022 version, which will include a Digitalized / Electronic Tariff and advanced ruling system. Donald also oversaw the awareness creation, for border agencies, on measures taken to facilitate smooth movement of goods within the region including the WCO HS reference guide on classification for COVID 19 medical supplies, in order facilitate expedited clearance.

Donald has also led the facilitation of various reviews of EAC Tariff regimes based on the EAC policy requirements, as well as participated in the negotiations on Rules of Origin for Tripartite Free Trade Area (TFTA) and the recently concluded Economic Partnership Agreement (EPA). Donald previously worked with the Tanzania Revenue Authority, where he held various senior portfolios, such as, Assistant Regional Manager Customs & Excise Department and Head of Rules of Origin, where he led various teams in the development and implementation of various policies and procedures on revenue collection, trade facilitation and protection of society.

From his legal background, Donald is an Advocate of the High Court of Tanzania, and a Member of both requisite professional bodies of the Tanganyika Law Society (TLS) and East Africa Law Society (EALS).



PANÉLISTE - ADMINISTRATION DES CONCESSIONS TARIFAIRES DANS LE CADRE DE LA ZLECAF ; DÉFIS ET OPPORTUNITÉS



Maheswar Gaunpot

Administration des douanes Maurice



PRÉSIDENT - ADMINISTRATION DES CONCESSIONS TARIFAIRES DANS LE CADRE DE LA ZLECAF ; DÉFIS ET OPPORTUNITÉS



Larry Liza

Organisation mondiale des douanes

Larry Liza is the Director of the World Customs Organization, East & Southern Africa, Regional Office for Capacity Building (WCO ESA ROCB) in-charge of implementing capacity building initiatives for 24 Member countries in the region. The focus of his service includes promoting growth in intra-regional trade, promoting fair and efficient revenue mobilisation, strengthening intra-regional compliance and enforcement and enhancing integrity and professionalism in human capital. Under Customs-Business partnerships, Mr. Liza cooperates with the private sector, including logistics companies, in light of their critical role in international trade and economic development.

Larry, who is serving on secondment from Kenya Revenue Authority, has a Masters degree in Planning and Management and a Bachelor of Science degree, both from the University of Nairobi, among other qualification. He is a Kenyan born poet, published author and global champion for maternal health.

Jour 2, 24 novembre



OPINION D'EXPERT

 **Edvinas Drevinskas**
Organisation mondiale du commerce

Edvinas Drevinskas is a statistician in the Economic Research and Statistics Division of the World Trade Organization. He has many years of experience working with tariffs and trade data. This allowed him to gain expertise in the Harmonized System especially on the evolution of codes across different versions of the HS. Edvinas is also an excellent data scientist and R programmer and has developed various computer modules to automate database verification, analysis, and data visualization in his job. Mr. Drevinskas is one of the main developers of several WTO data analytics tools, including a recent tool HS tracker.

Mr. Drevinskas holds a Master of Science in Statistics from the University of Geneva (UNIGE) and a bachelor's degree in Statistics from Vilnius University (VU).



CLÔTURE

 **Ricardo Treviño**
Organisation mondiale des douanes

Ricardo Treviño Chapa holds a Bachelor's degree in Financial Administration/Business from the Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey (Monterrey Institute of Technology and Higher Education) in Mexico and a Master's degree in Global Banking and International Finance from the University of Birmingham in the United Kingdom.

With a public sector career spanning 20 years, he first worked for Mexico's Government at the Institute for Protection of Bank Savings, focusing on areas such as process improvement, financial support analysis and asset management.

In 2007 he was appointed as General Director for Revenue Collection in the State of Mexico Government. Revenue collection tripled during his term of office, thanks to the implementation of automated processes. He also served as General Director of the Social Security Institute of the State of Mexico, where he led spearheaded a legal reform to strengthen the pension system.

In 2015 he was appointed as General Administrator of Customs by the President of Mexico, with ratification by the Senate. During his

tenure in office, Mr. Treviño Chapa promoted digitization of Customs procedures as well as cooperation with other border agencies and with Customs administrations of the country's main trading partners. Through the implementation of technology and data analysis, the risk alert effectiveness increased exponentially, impacting positively on revenue collection stemming from external trade. During this period of his career, he was also the WCO Regional Vice-Chair for the Americas and Caribbean region and, in this capacity, coordinated the first ever regional Strategic Plan in line with WCO objectives and priorities.

Since January 2018 Ricardo Treviño Chapa has held the post of WCO Deputy Secretary General, after being elected by the WCO Council. His current duties include leading the efforts to define and implement the WCO Strategic Plan for the period 2019-2022, which is based in an inclusive and transparent approach by taking, for the first time, contributions by the Organization's 183 Members into consideration. He has also succeeded in upgrading the strategic indicators, goals, priorities and deliverables for the Strategic Plan.

In his role as Deputy Secretary General, he follows up on the correct implementation of the WCO Strategic Plan, overseeing and coordinating efforts made by the Organization's three Directorates: Compliance and Facilitation, Tariff and Trade Affairs, and Capacity Building.

Some of the main activities addressed in the WCO Strategic Plan are the promotion and updating of the Organization's conventions, tools and instruments, including the Revised Kyoto Convention, Harmonized System, SAFE Framework of Standards to Secure and Facilitate Global Trade, and Framework of Standards on Cross-Border E-Commerce. To ensure implementation of the Organization's strategic goals, Mr. Treviño Chapa also follows up on the delivery of capacity building initiatives aimed at actively assisting Customs administrations to roll out training sessions and modernization initiatives. In addition, the development of a new mechanism to oversee proper implementation of WCO tools and measure the performance of Customs processes is one of the projects he is currently carrying out.

With a focus on results, transparency, Members' integration and innovative processes, Ricardo Treviño Chapa has been working together with other WCO Secretariat staff to ensure business continuity during the current global health crisis resulting from the COVID-19 pandemic.

In 2013 he joined Mexico's Tax Administration Service as Administrator General of Evaluation and Internal Affairs, where he was responsible for developing actions to strengthen integrity and transparency in Customs and tax.



RAPPORT SOMMAIRE

Ouverture

Organisation mondiale des douanes

Conférence continentale africaine sur le SYSTÈME HARMONISÉ
ALLOCUTIONS D'OUVERTURE | 23.11.2021

PRÉSIDENT :
Konstantinos Kaiopoulos
Organisation mondiale des douanes

Kunio Mikuriya
Organisation mondiale des douanes

Wamkele Mene
Zone de libre-échange continentale africaine

Yankuba Darboe
Autorité fiscale gambienne

Sandra Kramer
Union européenne

wcoomd.org

Financé par l'Union européenne

En ouvrant la Conférence, M. Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'OMD, a souligné le rôle du SH en tant que norme universelle pour soutenir le système commercial mondial en fournissant des moyens harmonisés pour identifier les marchandises qui traversent les frontières. Il a souligné que l'entrée en vigueur de la version 2022 du SH impliquerait la nécessité de modifier de nombreux instruments internationaux majeurs, tels que les listes de concessions tarifaires formant le cœur des accords commerciaux de l'OMC et l'intégration régionale. Il a promis le soutien continu que l'OMD fournirait aux pays africains dans le cadre de diverses initiatives, telles que le programme

SH-Afrique, exprimant sa gratitude à l'Union européenne pour son généreux soutien financier.

Soulignant également le rôle central du SH dans le travail des douanes, M. Alhagie K. Mbye, Sous-commissaire des douanes à l'Autorité fiscale de Gambie (GRA) a exprimé son appréciation de l'effort continu qui avait été entrepris par la Direction des questions tarifaires et commerciales de l'OMD pour achever la préparation des amendements du SH 2022, malgré les nombreux défis liés à la pandémie de Covid. Parallèlement, il a souligné que les Membres devraient encore veiller à ce que la nouvelle version du SH soit mise en œuvre

correctement et en temps voulu. Il a remercié l'OMD et l'UE pour l'assistance fournie dans le cadre du Programme SH-Afrique pour faciliter cet important travail.

S'exprimant au nom de la Commission européenne, Mme Sandra Kramer, Directrice Afrique, Direction générale des partenariats internationaux, a remercié les organisateurs de la Conférence d'avoir créé un forum pour discuter de divers aspects de la mise en œuvre du SH en Afrique. Elle a souligné que

le SH était devenu un véritable langage du commerce international, rassemblant les pays, facilitant la communication et contribuant au développement économique, à l'intégration et à l'innovation. Elle a réaffirmé que l'UE restait fermement déterminée à poursuivre l'intégration économique en Afrique et les efforts de facilitation des échanges de l'OMD, qui se concrétisaient sous la forme d'initiatives concrètes, telles que le programme SH-Afrique, et produisaient des résultats impressionnants.

Tables rondes

Au cours des quatre tables rondes organisées pendant la Conférence, des représentants de haut niveau des administrations des douanes, des organisations internationales et des entreprises privées se sont réunis pour échanger leurs points de vue sur la manière de libérer tout le potentiel du SH en tant que catalyseur clé d'une facilitation des échanges réussie. Les conférenciers ont partagé leurs idées sur la façon dont on pourrait assurer des partenariats viables entre les différents groupes de parties prenantes du processus de mise en œuvre du SH, et ce qu'une stratégie gagnante pour optimiser les processus pour une mise en œuvre efficace et opportune du SH devrait inclure. Un moment fort du programme a été la discussion sur l'administration des listes de concessions tarifaires dans le cadre de l'accord ZLECAf, indispensable pour opérationnaliser la zone de libre-échange en Afrique.

TABLE RONDE: MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU SH EN TANT QUE FACTEUR CLÉ D'UNE FACILITATION DES ÉCHANGES RÉUSSIE

Dans leurs présentations, les panélistes ont partagé leurs idées sur la manière dont le SH pourrait être mis en œuvre avec succès au niveau national, ainsi que dans les Communautés économiques régionales et les Unions douanières.

Se référant à certains développements récents au sein de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), Mme Paulina Mbala Elago, Secrétaire exécutive de la SACU, a parlé de l'évolution de la méthodologie des travaux liés aux droits de douane dans l'Union et des changements récents qui avaient été mis en œuvre dans le cadre de la

coopération SACU avec le programme SH-Afrique. Elle a souligné, en particulier, le rôle du nouveau groupe technique établi au niveau de l'Union pour gérer diverses questions de tarifs, d'origine et d'évaluation, avec un accent particulier sur la gestion des questions de classement des produits. À son avis, un modèle réussi de mise en œuvre du SH devrait inclure un mécanisme bien coordonné de migration vers de nouvelles versions du SH, des systèmes de décision anticipée ainsi que des outils numériques pour automatiser et accélérer le travail tarifaire.

Parlant de l'expérience de leurs pays, M. Adrian P. Swarres, Commissaire par intérim des douanes et accises de l'Autorité fiscale du Zimbabwe, et M. Guénoilé Mbongo Koumou, Directeur général des douanes de la République du Congo, ont exprimé leur satisfaction que les travaux préparatoires pour la migration vers le SH 2022 avait été finalisées en temps utile. Parmi les facteurs qui ont assuré ce résultat figurent l'engagement continu de toutes les principales parties prenantes dans le processus de migration, son lancement précoce, des relations de confiance avec le secteur privé, une feuille de route claire et un plan de travail, une préparation minutieuse de tous les outils techniques ainsi que le partage d'expertise au sein des régions respectives. En outre, en leur qualité de vice-présidents du Conseil, ils ont souligné que dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de l'Afrique de l'Est et australe, il y avait une dynamique positive

pour assurer efficacement la mise en œuvre en temps opportun du SH 2022.

L'expérience de l'Union européenne a été présentée par M. Antti Suortti, Chef d'unité Tarif douanier, Direction générale TAXUD, qui a souligné le caractère unique de l'UE. Il a attiré l'attention sur le fait que l'UE avait réussi à devenir le plus grand bloc commercial du monde, qui fonctionnait sur la base d'un ensemble de règles douanières entièrement harmonisées. L'un des principaux instruments au sein de l'UE était le tarif douanier commun applicable à l'importation de marchandises à travers les frontières extérieures de l'UE, et le tarif était basé sur le Système harmonisé, ainsi le SH contribuait à l'intégration européenne. Il a souligné que le SH était également utilisé à de nombreuses fins autres que les tarifs douaniers et était reconnu comme l'une des principales normes mondiales pour faciliter les échanges.

TABLE RONDE: LE SECTEUR PRIVÉ COMME PARTENAIRE INDISPENSABLE DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'APPLICATION DU SH

Présentant le point de vue du secteur privé, Mme Valérie Picard, Directrice adjointe, Alliance mondiale pour la facilitation des échanges, Chambre de commerce internationale, a attiré l'attention sur la notion de responsabilité partagée de la douane et des entreprises pour les résultats de la facilitation des échanges. L'intervenante a souligné que le SH appartenait résolument aux domaines clés de la facilitation des échanges car il s'agissait d'une langue commune du commerce international. À son avis, une application cohérente et transparente du SH et des droits de douane par les douanes était essentielle pour éviter les retards, les pénalités et d'autres conséquences négatives pour les opérateurs commerciaux, y compris la détérioration des relations entre les milieux d'affaires et les douanes. Son organisation attache beaucoup d'importance aux projets de partenariat public-privé, comme celui qui est mis en œuvre à Madagascar sur les décisions anticipées, car ces projets conjoints favorisent la confiance mutuelle, le dialogue et le partage d'expertise entre les différentes parties prenantes.

Appuyant l'orateur précédent sur la reconnaissance du rôle clé de l'engagement et du dialogue des parties prenantes, Mme Carol West, Secrétaire de la Fédération internationale des associations de courtiers en douane, a souligné que son organisation bénéficiait d'un très bon niveau de soutien en Afrique. Elle a souligné que le classement des marchandises était l'un des principaux domaines de travail des agents en douane, nécessitant une analyse complexe et une solide base de connaissances. À son avis, il était essentiel que les agents en douane se tiennent toujours au courant des modifications du SH et des tarifs afin d'effectuer correctement le travail de classement. Elle a souligné l'importance d'utiliser les instruments et publications disponibles tels que les Notes explicatives du SH lors du classement des produits, de la rationalisation des processus de mise en œuvre des modifications tarifaires, de l'automatisation et de la numérisation, de la demande de décisions anticipées et de la formation adéquate sur le SH à toutes les parties prenantes concernées.

Dans sa présentation sur l'expérience de son entreprise, Mme Louise Wigget, PDG, Global Trade Solution, a attiré l'attention sur le fait que des progrès significatifs avaient été réalisés dans les travaux préparatoires à la mise en œuvre du SH 2022 par rapport aux éditions précédentes du SH. Elle s'est dite satisfaite que le tarif SACU fondé sur le SH 2022 ait été mis à disposition bien à l'avance, ce qui a donné aux opérateurs économiques suffisamment de temps pour préparer la transition vers la nouvelle version du SH. Elle s'est félicitée du renforcement des relations entre les douanes, les institutions gouvernementales et le monde des affaires dans la région de la SACU, pour construire "un triangle de confiance", assurer une coopération fructueuse et tirer tous les avantages d'un commerce sûr, sécurisé et conforme. Elle a souligné le rôle des technologies habilitantes dans la réalisation d'une amélioration durable des travaux liés au SH, ainsi que d'une approche collaborative et inclusive pour aider toutes les parties prenantes à mettre en œuvre les changements tarifaires en temps opportun.

En conclusion du panel, M. Pablo Muñiz, associé, Van Bael & Bellis a partagé ses idées sur certains

aspects juridiques liés au classement des produits. Il a attiré l'attention des participants sur les risques inhérents à la détermination des tarifs, que certaines entreprises avaient tendance à sous-estimer. Ces risques étaient particulièrement importants dans les cas où de nouveaux produits devaient être classés, ou lorsqu'il existait plusieurs options de classement concurrentes pour un produit, ou lorsque des entreprises avaient un différend avec les autorités douanières. Il a encouragé les importateurs et les exportateurs à examiner les mérites de la mise en place de programmes de conformité douanière d'entreprise, qui traiteraient entre autres des questions de classement des produits, et à recourir à l'aide d'experts juridiques externes pour démêler les complexités du classement tarifaire lorsque cela était nécessaire. Il a invité les opérateurs commerciaux à utiliser les mécanismes disponibles pour améliorer la certitude et la prévisibilité des transactions commerciales, tels que les décisions anticipées, afin de s'assurer qu'une formation adéquate était dispensée pour développer les compétences de base en matière de classement des produits et de participer aux travaux relatifs à l'élaboration des modifications tarifaires.

PRÉSENTATION: AMENDEMENTS DU SH 2022 COMME POINT DE REPÈRE POUR RENDRE LE SH PLUS PERTINENT POUR SES UTILISATEURS

Dans sa présentation des modifications du SH 2022, Mme Gael Grooby, Directrice adjointe, Questions tarifaires et commerciales de l'OMD, a souligné la pertinence du SH pour le monde réel. Elle a expliqué qu'en tant qu'outil polyvalent, le SH jouait un rôle de plus en plus important dans le traitement des problèmes mondiaux de différentes sortes, en particulier ceux liés aux préoccupations sociales et environnementales, ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité. Elle a attiré l'attention sur divers amendements inclus dans l'édition 2022 du SH qui visaient à surveiller les produits sensibles dans le cadre de la prévention

du réchauffement climatique, tels que les substances HFC ou les déchets électriques et électroniques, ainsi que les produits chimiques dangereux contrôlés par d'autres conventions internationales, les fentanyl et certaines catégories de biens culturels. Elle a souligné que le Comité du SH avait soigneusement examiné les aspects pratiques liés aux critères de distinction pour les produits nouvellement identifiés, ainsi que la disponibilité de moyens fiables et abordables d'administrer cette distinction à la frontière, afin de ne pas compromettre les avantages du SH en matière de facilitation des échanges.

Conférence continentale africaine sur le SYSTÈME HARMONISÉ
Optimiser les processus pour une mise en œuvre coordonnée et à temps du SH | 24.11.2021

PRÉSIDENT :
Larry Liza
Organisation mondiale des douanes

Demitta Chinwude Gyang
Zone de libre-échange continentale africaine

Felix Kwame Kwakye
Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

John David
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Randy Rotchin
Avalara

Gasper Konneh Neba
Douanes camerounaises

wcoomd.org

Financé par l'Union européenne

TABLE RONDE: OPTIMISER LES PROCESSUS POUR UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE ET À TEMPS DU SH

S'exprimant sur le rôle du SH dans l'intégration continentale en Afrique, Mme Demitta Chinwude Gyang, Responsable des douanes, Secrétariat de la ZLECAf, a rappelé que la ZLECAf obligeait chaque État partie à mettre en œuvre la dernière version du SH dans sa nomenclature tarifaire. Outre les tarifs, le SH a joué un rôle crucial dans l'opérationnalisation de la ZLECAf, car toutes les listes de concessions tarifaires ont été négociées sur la base du SH, et il était prévu de créer un livre tarifaire de la ZLECAf. Elle a souligné que le Secrétariat de la ZLECAf travaillait activement avec les pays et les CERs pour s'assurer qu'ils reçoivent l'assistance nécessaire à la mise en œuvre du SH, déclarant que la plupart des pays africains devaient migrer vers le SH 2022 d'ici juillet 2022. Elle a souligné la nécessité de promouvoir la coo-

pération régionale en utilisant les centres régionaux de formation de l'OMD, les initiatives de renforcement des capacités telles que le programme SH-Afrique, et travailler en partenariat étroit avec d'autres partenaires de développement.

Cette évaluation positive des progrès accomplis a été partagée par M. Felix Kwame Kwakye, Chargé de programme principal, Commission de la CE-DEAO et M. Gasper Konneh Neba, Directeur des études, de la facilitation des échanges et de l'analyse des risques, Douanes camerounaises. Ils ont exprimé leur satisfaction en ce qui concerne le travail préparatoire accompli à ce jour pour assurer la migration en temps voulu de la nouvelle version du SH, exprimant leur gratitude à l'UE pour le soutien fourni dans le cadre du programme

SH-Afrique qui a joué un rôle déterminant dans la réalisation de ce travail à un niveau supérieur. Ils ont souligné que pour la CEDEAO, la CEMAC et d'autres Communautés économiques régionales africaines, il était crucial d'entreprendre un effort soutenu et bien coordonné à l'échelle communautaire pour gérer le processus de migration vers le SH, permettant aux pays de mettre en commun leurs ressources et de soutenir les pays qui pourraient avoir besoin d'aide, y compris la numérisation des processus, la formation et l'expertise technique de diverses natures. Ils ont souligné que le processus de mise en œuvre des amendements tarifaires n'était pas une simple insertion mécanique des amendements, mais un exercice multidimensionnel complexe impliquant un grand nombre d'aspects qui devaient être correctement gérés et dûment pris en compte.

Soulignant l'importance des systèmes numériques dans le travail des douanes, M. John David, responsable du système d'information, CNUCED, a présenté le programme SYDONIA utilisé par les administrations en tant que système intégré de gestion douanière pour les opérations de commerce et de transport internationaux. Il a souligné que 68 % des administrations africaines utilisaient le SYDONIA et les systèmes de guichet unique électronique mis en œuvre sur la base du SYDONIA, où le SH était la norme de base intégrée au système. À son avis, la nécessité

de modifier les systèmes électroniques était une considération importante dans le processus de mise en œuvre des nouvelles versions du SH, qui nécessitait une planification minutieuse. Il a invité les administrations rencontrant des difficultés avec la mise en œuvre des amendements du SH à contacter les coordonnateurs régionaux du SYDONIA pour toute assistance nécessaire.

Le rôle crucial de la technologie et la mesure dans laquelle elle peut être utilisée dans le processus complexe de classement des produits ont également été abordés dans la présentation de M. Randy Rotchin, Directeur du développement commercial pour le commerce mondial, Avalara. Selon lui, les systèmes basés sur l'intelligence artificielle, tels que 3CE, étaient capables de soutenir le processus de classement de manière très efficace. Il a expliqué que le système 3CE imitait l'approche de l'expert en classement du SH et fournissait des raisons justifiant le processus de classement et ses résultats. Il a permis aux importateurs de décrire les produits avec leurs propres mots, ne nécessitant aucune connaissance approfondie du SH, et d'obtenir instantanément des réponses cohérentes et précises, réduisant ainsi les coûts opérationnels internes et permettant une affectation plus efficace du personnel expert. À son avis, le système fournirait l'équilibre ultime entre les forces souvent contradictoires de la facilitation des échanges et de la conformité douanière.

Conférence continentale africaine sur le SYSTÈME HARMONISÉ
Administration des concessions tarifaires dans le cadre de la ZLECAf ; défis et opportunités | 24.11.2021

PRÉSIDENT :
Larry Liza
Organisation mondiale des douanes

Mohammed Ali
Zone de libre-échange continentale africaine

Roy Santana
Organisation mondiale du commerce

Trudi Hartzenberg
Centre de droit commercial

Donald Tindamanyire
Communauté de l'Afrique de l'Est

Maheswar Gaunpot
Administration des douanes Maurice

wcoomd.org

Financé par l'Union européenne

TABLE RONDE: ADMINISTRATION DES CONCESSIONS TARIFAIRES DANS LE CADRE DE LA ZLECAF ; DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

En ouvrant la discussion du panel, M. Mohammed Ali, Directeur du commerce des marchandises du Secrétariat de la ZLECAf a rappelé que le 1er janvier 2021, l'Afrique avait officiellement commencé à commercer dans le cadre de l'accord de la ZLECAf. Il a expliqué que les pays africains qui ratifiaient l'Accord acceptaient de libéraliser 90 % des lignes tarifaires, les pays les moins avancés devant y parvenir sur une période de 10 ans et les non-PMA sur une période de cinq ans. Les produits sensibles, jusqu'à 7 % des lignes tarifaires, devaient être entièrement libéralisés sur 13 ans pour les PMA et 10 ans pour les non-PMA, et 3 % des lignes tarifaires étaient exclues de la libéralisation tarifaire. Il a souligné que tous ces engagements étaient inclus dans plusieurs documents et qu'il n'y avait pas de

liste consolidée unique de concessions tarifaires pour l'ensemble de la ZLECAf. Il a souligné que la ZLECAf étudiait les moyens de relever ce défi et d'établir un mécanisme pour administrer tous ces engagements de manière correcte et uniforme.

La question de la gestion des concessions tarifaires a été discutée plus en détail par M. Roy Santana, Conseiller principal, Division de l'Accès aux marchés, Organisation mondiale du commerce. Dans sa présentation, il a expliqué comment l'OMC faisait face à la tâche difficile de gérer les listes tarifaires, en se concentrant sur les méthodes de traitement des erreurs, la renégociation des listes tarifaires et la mise en œuvre des amendements du SH. Il a souligné les avantages d'avoir une procédure pour traiter la

correction des erreurs dans les listes tarifaires la ZLECAf et pour répondre à la nécessité de renégocier ou de modifier les listes. En ce qui concerne la mise en œuvre des amendements du SH, il a suggéré que la ZLECAf envisage d'établir un processus régulier de transposition des listes tarifaires, y compris les aspects juridiques, procéduraux, techniques et organisationnels.

S'exprimant sur le rôle du SH dans la gouvernance commerciale dans le contexte de la ZLECAf, Mme Trudi Hartzenberg, Directrice exécutive, Tralac - Centre de droit commercial, a souligné que le Système harmonisé était une construction fondamentale à la fois pour la gouvernance commerciale et la facilitation des échanges. Elle a évoqué un certain nombre de domaines dans lesquels le SH était utilisé dans l'architecture juridique de la ZLECAf en dehors des offres de concessions tarifaires, tels que les négociations commerciales, la détermination de l'origine, les barrières non tarifaires, les normes et la certification et les régimes commerciaux simplifiés. Elle a poursuivi en soulignant le rôle du SH dans la préservation de l'intégrité de la ZLECAf, en particulier en ce qui concerne les recours commerciaux et les garanties, les mesures antidumping et compensatoires contre les pratiques commerciales déloyales, et des garanties pour protéger l'industrie nationale des effets préjudiciables des poussées d'importations.

Au niveau des Communautés économiques régionales, la question de l'administration des concessions tarifaires a été illustrée plus en détail dans la présentation de M. Donald Tindamanyire, Agent principal des douanes (tarif et évaluation), Secrétariat de la CAE. Il a expliqué que la CAE avait procédé à un examen complet

de son Tarif extérieur commun et avait élaboré une liste régionale consolidée de concessions. Malgré les défis qui ont affecté le travail de la CAE en raison du Covid, la CAE s'est associée au Programme SH-Afrique et a mené à bien ce travail. Au niveau national, un bon exemple de mise en œuvre réussie du SH a été donné par M. Maheswar Gaunpot, Chef de section Évaluation, Administration des douanes Maurice. Il a expliqué que son administration avait une longue expérience de la migration du tarif national vers de nouvelles versions du SH et avait mis en œuvre les versions précédentes du SH en temps voulu.

En conclusion du panel, M. Edvinas Drevinskas, statisticien à la Division de la recherche économique et des statistiques de l'Organisation mondiale du commerce a présenté un outil appelé «Traqueur SH». Il a expliqué que Traqueur SH avait été mis au point par le Secrétariat de l'OMC, avec le soutien de l'OMD, pour permettre aux différentes parties prenantes de voir tous les changements de positions ou de sous-positions particulières dans les différentes versions du SH. Il a présenté le « Visualiseur de sous-positions » affichant la manière dont un code SH spécifique avait changé dans différentes versions du SH, et la fonction « SH en un coup d'œil » fournissant un large aperçu des amendements du SH en consolidant les différentes versions du SH en une seule structure combinée. Il a montré divers filtres et fonctions de recherche qui permettaient de rechercher simultanément plusieurs nomenclatures du SH pour un ensemble particulier de codes et de déterminer s'ils étaient affectés par un amendement particulier au SH. Il a conclu en invitant les participants à examiner de plus près le Traqueur SH sur le site Web de l'OMC à l'adresse www.htracker.wto.org.

Clôture



En clôturant la Conférence, M. Ricardo Treviño, Secrétaire général adjoint de l'OMD, a remercié tous les orateurs et participants de la Conférence pour avoir contribué à son aboutissement. Il s'est dit satisfait que la mise en œuvre du SH fasse l'objet d'un mécanisme de consultation avec un public de plus en plus large de parties prenantes plutôt qu'une affaire exclusive des

administrations des douanes seules. Il a encouragé toutes les parties prenantes à faire partie de ce processus et à bénéficier de l'assistance que l'OMD fournit aux administrations des douanes, aux Communautés économiques régionales et aux autres parties prenantes en Afrique dans le cadre du Programme SH-Afrique et d'autres initiatives de renforcement des capacités.



QUESTIONS ET RÉPONSES

Les questions reproduites ci-dessous sont celles qui ont été posées par les participants via la fonction « chat » de la plateforme de rencontre virtuelle de la Conférence, mais qui n'ont pas été répondues ou commentées lors de la Conférence.

Veuillez noter que les questions soulevées par les participants à la conférence concernant des produits spécifiques ou des catégories de produits ne peuvent pas être commentées dans ce rapport. L'Organisation mondiale des douanes fournit des conseils sur le classement des marchandises aux administrations des douanes uniquement, à leur demande. Les importateurs ou exportateurs rencontrant des difficultés concernant le classement des marchandises basé sur le SH doivent contacter l'administration des douanes du pays importateur ou du pays exportateur pour obtenir de l'aide. Cette administration peut à son tour demander conseil au Secrétariat de l'OMD sur la question si elle le juge nécessaire.

QUESTIONS SUR LES SUJETS ABORDÉS LORS DE LA CONFÉRENCE

Q. Quelles mesures ont été prises pour motiver les États membres qui n'ont pas encore migré vers la nouvelle version du SH, car cela est important pour assurer l'harmonisation des données et l'utilisation du SH comme langue commune du commerce international des marchandises ? Quels sont certains des freins et contrepoids que le Comité du SH a mis en place pour faciliter une transition en douceur vers la nouvelle version du SH (2022) et les sanctions mises en place, le cas échéant, pour ceux qui sont des Parties contractantes au SH mais qui n'ont pas pleinement mis en œuvre les amendements ?

R. Conformément à l'article 16 de la Convention sur le SH, les nomenclatures statistiques et les nomenclatures tarifaires douanières de toutes les Parties contractantes au SH sont mises en conformité avec le Système harmonisé modifié à la date d'entrée en vigueur de cette version modifiée. Il n'existe toutefois aucun mécanisme permettant à l'OMD de faire respecter cette obligation ou d'imposer des sanctions aux pays qui ne mettent pas en œuvre les amendements du SH en temps voulu. L'OMD fournit différents types d'assistance aux membres pour

encourager une application correcte et uniforme du SH et les soutenir dans leurs efforts de migration vers de nouvelles versions du SH.

En outre, selon l'article 5 de la Convention sur le SH, "les pays développés parties contractantes fourniront aux pays en développement qui en feront la demande une assistance technique à des conditions convenues d'un commun accord en ce qui concerne, entre autres, la formation du personnel, la transposition de leurs nomenclatures existantes dans le Système harmonisé et des conseils sur la mise à jour de leurs systèmes ainsi transposés en fonction des amendements apportés au Système harmonisé ou sur l'application des dispositions de la présente Convention. Les pays en développement sont donc encouragés à contacter l'OMD au cas où ils auraient besoin d'aide pour mettre en œuvre le SH. En outre, les pays africains sont invités à contacter le Programme SH-Afrique, qui a été spécifiquement créé pour fournir une assistance sur diverses questions liées au SH aux pays africains et aux Communautés économiques régionales.

WCO Secretariat

Q. Pourquoi l'UE a-t-elle décidé d'avoir de nouveaux produits du tabac différents des guides de l'OMD?

R. Dans le SH 2022, de nouvelles dispositions ont été créées pour divers nouveaux produits du tabac. La nomenclature combinée de l'UE est basée sur le SH et utilisera donc exactement la même structure que celle trouvée dans le SH, selon laquelle le classement des nouveaux produits du tabac sera, en principe, la même que dans le SH.

Dans les cas où les Parties contractantes ne peuvent appliquer aucune des décisions du Comité du SH, elles sont invitées à notifier à l'OMD la non-application de toute décision spécifique. La liste des notifications des décisions non appliquées par les Membres de l'OMD et les Parties contractantes au SH est publiée sur le site Web de l'OMD (Sujets > Nomenclature et classement des marchandises > Outils et instruments > Outils pour aider au classement des marchandises dans le SH > Les décisions de classement > Application des décisions du Comité du Système harmonisé). L'OMD n'a reçu aucune notification de l'UE concernant la non-application des décisions du Comité du SH concernant les nouveaux produits du tabac.

Secrétariat de l'OMD

Q. Je suis heureux d'apprendre qu'il y a des progrès dans la mise en œuvre du SH en Afrique, dans l'attente d'une mise en œuvre complète sur le SH 2022 (...) mais vous devez vous rappeler, d'un autre côté, qu'il y a des actes criminels délibérément créés par certaines parties pour tricher, commettre des violations ou des crimes en utilisant le SH à mauvais escient, par exemple, pour éviter des taxes élevées ou manipulent les codes SH pour éviter les interdictions et les restrictions sur certains produits. Cela concerne non seulement le volet Recettes, mais également la surveillance des marchandises contrôlées. Avez-vous une expérience pour empêcher cela?

R. Chaque fois que des marchandises franchissent les frontières, elles sont classées par les importateurs, les déclarants et les douanes. L'OMD est consciente que le SH n'est pas toujours appliqué de manière correcte et uniforme tout au long de ce mouvement transfrontalier de marchandises. L'OMD a élaboré un ensemble de Normes et de Recommandations que les Membres sont encouragés à suivre lorsqu'ils gèrent les travaux de classement tarifaire, afin d'éviter les erreurs de classement et la fraude. Ces normes sont consacrées, en particulier, dans la Recommandation du Conseil de l'OMD du 25 juin 1998 sur l'améliora-

tion des travaux de classement et des infrastructures connexes, et dans les Directives relatives à l'infrastructure douanière pour les travaux de classement tarifaire, d'évaluation en douane et de détermination de l'origine (juin 2015).

En dehors de cela, du côté de Contrôle et Lutte contre la fraude, l'OMD a mis à la disposition des Membres une gamme complète de recommandations, de recueils, de lignes directrices et de documents techniques sur une variété de sujets, tels que la Recommandation du Conseil de coopération douanière concernant la lutte contre la fraude commerciale en matière douanière (du 1er juillet 2006), le Recueil de l'OMD sur la gestion des risques en matière douanière et les Directives aux fins du contrôle a posteriori. En étroite coopération avec les Membres, l'OMD a créé une vaste bibliothèque de ces instruments pour soutenir les actions douanières de Contrôle et Lutte contre la fraude. Le Dossier de Contrôle et Lutte contre la fraude (DCLF) fournit une compilation de ces outils de conformité et d'application de l'OMD. Tous les documents du DCLF sont disponibles sur le site Web des Membres de l'OMD (« Sujets » - « Contrôle et Lutte contre la fraude») et la librairie en ligne de l'OMD. Une sélection de documents est également accessible sur le site Web public de l'OMD à l'adresse <http://www.wcoomd.org/fr/topics/key-issues/cep/instruments-and-tools.aspx>.

Secrétariat de l'OMD

Q. Il est agréable d'apprendre que toutes les administrations douanières de la SACU (Botswana, Eswatini, Lesotho, Namibie et Afrique du Sud) sont prêtes pour l'implémentation du SH 2022 avec effet au 1er janvier 2022. L'expérience a cependant montré que la législation basée sur le SH (par exemple, les contrôles à l'importation et à l'exportation basés sur des accords environnementaux multilatéraux tels que le Protocole de Montréal, la Convention de Rotterdam, la Convention de Stockholm, etc.) sont sous-utilisés et ne sont normalement pas alignés sur les amendements du SH. C'est le cas dans tous les pays de la SACU. Avez-vous la même expérience dans vos pays ou Unions douanières ? Je parle d'un point de vue africain. Je suis sûr que ce n'est pas le cas avec l'UE.

R. L'OMD encourage ses membres à utiliser les normes de diverses conventions internationales de deux manières. Ces produits peuvent être soit directement insérés dans le SH (comme, par exemple, les substances HFC ou les fentanyl ont été identifiés séparément dans le SH 2022), soit

ils peuvent être inclus dans les Recommandations sur l'insertion dans les nomenclatures statistiques nationales de sous-positions pour faciliter la collecte et comparaison des données sur les mouvements internationaux de certains produits (tels que les substances appauvrissant la couche d'ozone, les substances destinées à la fabrication d'armes chimiques, d'armes à feu, etc.). De plus amples informations sur ces recommandations liées au SH sont disponibles sur le site Web de l'OMD (http://www.wcoomd.org/fr/topics/nomenclature/instrument-and-tools/hs_recommendations.aspx). Les informations sur la position des Parties contractantes concernant l'application de ces Recommandations sont également disponibles sur le site Web de l'OMD (<http://www.wcoomd.org/fr/topics/nomenclature/overview/position-of-contracting-parties-au-hs-et-administrations-parties-non-contractantes.aspx>).

Secrétariat de l'OMD

Q. Vous avez expliqué les mesures pour la migration vers le SH 2022. Puisque vous êtes le Vice-Président du Conseil de l'OMD pour la Région Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), si vous pouvez détailler ce que vous avez fait en tant que Vice-Président, ce sera très utile pour les autres régions de l'OMD.

En tant que Vice-Président du Conseil de l'OMD, la République du Congo coordonne les positions des administrations douanières de la région sur des sujets d'intérêt commun, notamment les questions relatives à la mise en œuvre du Système harmonisé et les travaux dans le domaine tarifaire. Compte tenu du contexte actuel de Covid-19 et des exigences en matière de mobilisation des recettes, les administrations douanières de la région sont confrontées à de nombreux défis, parmi lesquels la mise en œuvre des amendements du SH 2022 est clairement une priorité.

Dans la région AOC, nous travaillons à la promotion des normes de l'OMD telles que le SH, sur la base du Plan stratégique régional 2018-2022, ainsi qu'au partage d'expériences entre les administrations douanières de la Région. Nous nous efforçons d'identifier leurs besoins et de proposer des solutions, en coopération avec les initiatives de renforcement des capacités de l'OMD, telles que le Programme SH-Afrique. Il contribue également à promouvoir la collaboration et la solidarité régionales et à dynamiser la coopération entre la Vice-présidence, la Région, les Communautés économiques régionales et les autres parties prenantes.

République du Congo

Q. Les 351 amendements sont-ils tous intégrés dans la Nomenclature SH 2022 ou sont-ils présentés sous forme d'amendements?

R. En fait, les deux formats sont disponibles. La version consolidée de la Nomenclature du SH 2022, ainsi que la recommandation du Conseil relative à l'article 16 avec tous les amendements du SH 2022 ainsi que les tableaux de concordance 2017/2022 et 2022/2017 sont disponibles dans la section dédiée du site Web de l'OMD (<http://www.wcoomd.org/fr/topics/nomenclature/instrument-and-tools/hs-nomenclature-2022-edition.aspx>). La brochure des amendements au SH 2022 (version imprimée) et la Nomenclature du SH 2022 (version imprimée ainsi que les formats XML et CSV) peuvent également être achetées auprès de la Librairie en ligne de l'OMD (<https://www.wcoomdpublications.org/fr>).

Secrétariat de l'OMD

Q. Mes sincères félicitations à la Directrice adjointe pour sa présentation. Dans l'introduction, vous avez souligné la passion que vous avez pour le SH. Ma question est la suivante : quels conseils donneriez-vous à l'Afrique pour harmoniser ses tarifs douaniers et réussir la mise en œuvre de la ZLECAf (étapes à suivre s'il vous plaît) ?

R. A ce stade, l'harmonisation se limite à la dernière édition du SH, donc au niveau à six chiffres. Cela progresse bien et si tous les pays africains réussissent à mettre en œuvre les tarifs basés sur le SH 2022 dès que possible, il s'agira d'une étape majeure pour assurer le succès de la ZLECAf. Cela continuera bien sûr d'être important au fur et à mesure que de nouvelles éditions seront publiées.

Au-delà de cela, la clé du succès continu de la ZLECAf est la communication qui conduit à une compréhension commune de la portée des dispositions internationales du SH et des diverses dispositions tarifaires nationales entre les parties prenantes à la ZLECAf. Cela nécessite également un engagement continu à résoudre toute divergence d'interprétation qui pourrait survenir : un engagement qui exige qu'un mécanisme transparent et efficace pour résoudre tout désaccord entre les parties sur la mise en œuvre soit à la fois établi et bien utilisé. Mettre en place un cadre continental de suivi de la situation avec la mise en œuvre du SH, l'échange d'informations, la coopération, l'assistance mutuelle, etc. (par exemple, sous l'égide du sous-comité de la ZLECAf sur

la coopération douanière, la facilitation des échanges et le transit comme mentionné commentaires du secrétariat de la ZLECAf) serait un moyen très efficace de garantir le bon fonctionnement de ces communications.

D'un point de vue pratique, les accords commerciaux ne peuvent être considérés comme réussis que s'ils augmentent réellement les échanges, ce qui nécessite également une communication claire avec la communauté commerciale et des procédures et pratiques, accessibles et connues pour que les commerçants utilisent les dispositions. La mise en place d'un modèle de travail de classement tarifaire moderne est importante à cet égard et il existe des normes de l'OMD qui peuvent être utilisées pour améliorer les modèles de travail si nécessaire. De plus amples informations sur ces normes sont disponibles sur le site Web de l'OMD à l'adresse : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/origin/instrument-and-tools/diagnostic-tool-and-infrastructure.aspx>.

Enfin, le SH reflète ce qui est important pour ses Membres dans ce qu'il définit comme des catégories distinctes, mais uniquement dans la mesure où ces Membres font entendre leur voix dans les cycles d'examen du SH. J'encourage donc vivement nos Membres en Afrique à s'impliquer pleinement dans les cycles de révision du SH afin de garantir que le commerce qui est important pour les nations africaines soit correctement représenté dans les futures éditions

Secrétariat de l'OMD

Q. J'aimerais savoir si les utilisateurs du SH 2022 autres que les douanes (par exemple, les importateurs, les courtiers en douane, etc.) ont été "éduqués" à ce sujet, en particulier en ce qui concerne les principaux changements. Cela est particulièrement important pour les changements qui ont été apportés à la suite du progrès technologique et de l'innovation.

R. L'OMD a toujours défendu l'intérêt de dispenser une formation sur le SH non seulement aux agents des douanes, mais également aux opérateurs économiques, importateurs, exportateurs, agents en douane et autres groupes concernés du secteur privé. Cette notion est reflétée, en particulier, dans Recommandation du Conseil de l'OMD du 25 juin 1998 sur l'amélioration des travaux de classement et des infrastructures connexes, et dans les Directives relatives à l'infrastructure douanière pour les travaux de classement tarifaire, d'évaluation en douane et de

détermination de l'origine (juin 2015). L'OMD a en outre lancé l'Académie de l'OMD, qui est le portail d'apprentissage en ligne pour le secteur privé et les universités, afin de proposer divers programmes de formation au secteur privé, y compris ceux sur le SH. En outre, chaque été, la communauté des affaires a l'occasion d'assister à l'École du savoir pour les douanes et le secteur privé que l'OMD organise sur une variété de sujets liés à la douane et au commerce.

Secrétariat de l'OMD

Q. Quel impact cette intégration des amendements du SH a-t-elle sur l'utilisation de SYDONIA dans la région?

R. Les administrations douanières nationales utilisant SYDONIA choisiront (ou non) de migrer et effectueront les tâches préparatoires nécessaires et le mettront en service après les tests. Cela n'a pas d'incidence sur notre présence dans la région. Certains pays le feront indépendamment, d'autres avec notre aide.

CNUCED, Equipe SYDONIA

Q. Avec le mouvement des méga données (big data) et compte tenu des différents systèmes en place (tels que SYDONIA, Simba, etc.), l'OMD peut-elle peut-être interagir avec les autorités douanières respectives au moins pour assurer la transparence des données d'importation/exportation pour les parties prenantes, c'est-à-dire les importateurs et les exportateurs. Jusqu'à présent, on peut noter que le SARS d'Afrique du Sud est disposé à partager les données des clients si cela est demandé correctement, une pratique peu commune au reste de l'Afrique.

R. L'OMD encourage vivement les autorités douanières à partager les informations liées au commerce avec les entreprises (à l'exception des données légitimement considérées comme confidentielles). Les Directives relatives à l'infrastructure douanière pour les travaux de classement tarifaire, d'évaluation en douane et de détermination de l'origine (juin 2015) stipulent qu'« il est avantageux à la fois pour la douane et pour le commerce de fournir autant d'informations que possible à tous ceux qui en ont besoin dans le monde des affaires. En plus de la législation douanière qui devrait être généralement disponible, les administrations des douanes sont encouragées à fournir des orientations supplémentaires pour aider

le commerce à faire des déclarations juridiquement exactes. Cela devrait inclure des décisions politiques nationales et d'autres conseils sur les procédures, les droits et obligations des entreprises, etc. (...). Plus d'informations sont mises à la disposition de la communauté commerciale d'une manière claire et conviviale, plus les avantages de la conformité volontaire seront reconnus. Il peut également être avantageux d'annoncer au public les modifications réglementaires et politiques affectant le classement tarifaire, l'évaluation et l'origine avant leur mise en œuvre. Cela laisse aux entreprises le temps de réagir en conséquence et d'adapter leurs procédures pour se conformer aux nouvelles exigences. L'AFE de l'OMC contient également des dispositions obligeant les membres à publier certaines informations (telles que les procédures d'importation, d'exportation et de transit, les taux de droits et taxes appliqués, etc.) de manière non discriminatoire et facilement accessible (art. 1 TFA). Pourtant, la portée précise des informations que les autorités douanières mettent à la disposition des entreprises et le format dans lequel elles sont publiées varient d'une juridiction à l'autre et sont déterminés par les lois nationales applicables.

Secrétariat de l'OMD

Q. De nombreuses décisions anticipées sont actuellement déjà en place. Existe-t-il un document de consolidation permettant aux autorités douanières de modifier ou de mettre à jour les décisions afin que les décisions en vigueur susceptibles d'être affectées par les amendements du SH ne soient pas remises en question ?

R. Les décisions anticipées cesseront normalement d'être valables lorsqu'elles ne seront plus conformes à la loi. Ce sera le cas, notamment, à la suite de l'adoption d'amendements d'une nomenclature tarifaire et statistique, et interviendra à compter de la date d'entrée en vigueur des amendements respectifs des nomenclatures. La responsabilité de déclarer correctement les marchandises à la douane incombe aux titulaires de décisions anticipées, et les autorités douanières ne sont normalement pas tenues par la loi d'informer les titulaires de décisions anticipées lorsqu'elles cessent d'être valides. Les titulaires de décisions anticipées doivent donc s'assurer qu'ils sont pleinement informés de toute modification des tarifs et de l'impact que ces amendements peuvent avoir sur les décisions anticipées qu'ils détiennent.

Secrétariat de l'OMD

Q. Quelle est la responsabilité légale en cas d'utilisation d'outils d'intelligence artificielle, en cas d'erreurs/ de mauvais classements ?

R. Les outils de toute sorte, y compris, mais sans s'y limiter, les outils basés sur l'intelligence artificielle ne sont que cela, des outils. Ils sont conçus pour aider à la classification et non pour effectuer le classement. La responsabilité juridique associée aux erreurs de classement est déterminée en dernier ressort par l'autorité douanière nationale. En règle générale, cette responsabilité incombe à l'importateur officiel, mais cela peut différer dans chaque pays.

Il convient également de noter que l'utilisation des outils d'aide au classement est généralement régie par les termes et conditions définis par le développeur/fournisseur de l'outil. Ces conditions définissent les responsabilités et les obligations du développeur/fournisseur de l'outil et de l'utilisateur de l'outil et constituent en fait un accord juridique entre les parties.

Avalara, 3CE Technologies

Q. En ce qui concerne le renforcement des capacités au niveau régional, y a-t-il des programmes en place pour assurer un renforcement continu des capacités sur le SH pour les agents qui sont en contact quotidien avec cet outil utile du commerce et quels sont les critères de sélection de ceux à obtenir cette formation.

R. L'OMD dispose d'un réseau de Bureau régionaux du renforcement des capacités (BRRC), qui constituent la pierre angulaire de l'approche régionale de l'OMD en matière de renforcement des capacités, comme indiqué dans la stratégie de l'OMD en matière de renforcement des capacités. Leur mission est, entre autres, d'assister les administrations des douanes membres dans leurs programmes de renforcement des capacités au niveau régional en les aidant à identifier plus précisément les besoins de renforcement des capacités et les solutions possibles, ainsi que d'améliorer la coordination des activités avec les membres et le Secrétariat de l'OMD. Les activités de formation sur le SH sont dispensées au niveau des Administrations nationales, mais aussi au niveau régional, sous la forme de séminaires et d'ateliers régionaux. Les administrations des douanes sélectionnent les fonctionnaires à désigner pour participer à ces activités, en fonction du contenu de chaque activité.

Secrétariat de l'OMD

Q. Comment les petites et moyennes entreprises peuvent-elles recevoir une formation sur la numérisation du système SH ?

R. L'OMD assiste les entreprises dans le cadre d'initiatives spécifiquement conçues pour le secteur privé, notamment l'Académie de l'OMD et l'École du savoir de l'OMD pour les douanes et le secteur privé. Pour toute demande de formation spécifique, les entreprises sont également invitées à se rapprocher des administrations douanières de leurs juridictions respectives pour voir de quelle assistance elles peuvent bénéficier.

Secrétariat de l'OMD

Q. Quel rôle, le cas échéant, l'article 12 de l'AFE de l'OMC jouera-t-il pour garantir l'application en temps voulu du SH 2022 dans l'ensemble de la ZLECAf ?

R. L'Article 12 de l'AFE de l'OMC (coopération douanière) encourage les membres à partager des informations sur les meilleures pratiques en matière de gestion de la conformité douanière et à coopérer en matière d'orientation technique ou d'assistance et de soutien au renforcement des capacités aux fins d'administrer les mesures de conformité et d'améliorer leur efficacité. Le classement des marchandises dans les nomenclatures tarifaires basées sur le SH ainsi que d'autres questions liées au SH et aux tarifs peuvent être incluses dans ces mécanismes d'échange d'informations

Secrétariat de l'OMD

Q. Avec l'avènement de la ZLECAf, le SH 2022 est-il conscient de la réduction des barrières tarifaires élevées au commerce sur le continent africain ?

R. Le SH ou les amendements du SH eux-mêmes ne sont pas conçus pour modifier les taux tarifaires ou réduire les barrières tarifaires. Il est explicitement stipulé dans l'article 9 de la Convention SH (Taux des droits de douane) que "les Parties contractantes n'assument par la présente Convention aucune obligation en matière de taux de droits de douane". De plus, les amendements du SH sont, en général, neutres du point de vue des droits, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas censées avoir d'incidence sur les taux de droit. Il appartient entièrement aux membres de la ZLECAf de fixer les taux de droits conformément aux règles convenues dans le cadre de la ZLECAf.

Secrétariat de l'OMD

Q. Le TEC de la CAE restera-t-il en vigueur après l'adoption du tarif de la ZLECAf ?

R. L'article 3 de la ZLECAf (Objectifs généraux) stipule que l'un des objectifs de la ZLECAf est de « jeter les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur ». Les communautés économiques régionales sont reconnues comme des éléments constitutifs de la ZLECAf (article 5 de la ZLECAf). Les États membres de l'Union africaine piloteront la mise en œuvre de la ZLECAf et décideront des paramètres spécifiques liés à la mise en œuvre d'une union douanière continentale et de son tarif extérieur commun à un stade ultérieur.

Secrétariat de l'OMD

Q. Quels défis la SACU a-t-elle rencontrés lors de la mise en œuvre du cadre de migration SH ? Et veuillez partager ce que vous recommanderiez comme « panacée » pour résoudre ces problèmes ?

R. Pour la SACU en tant qu'union douanière, l'un des principes fondamentaux est de garantir que toutes les activités liées à la migration se déroulent simultanément dans tous les États membres. Les éléments suivants peuvent être considérés comme des domaines de défis rencontrés:

- (i) Étant donné que la migration a lieu à un moment difficile de la pandémie de COVID-19, dans certains cas, les États membres devraient fermer des bureaux à la suite d'employés ayant contracté le virus. Cela a perturbé la communication et certaines activités programmées telles que la publication de projets d'amendements. Une solide fonction de coordination du Secrétariat a été utile pour garantir une collaboration étroite et des ajustements réalistes à la feuille de route sur la migration afin de tenir compte de ces éléments inattendus.
- (ii) Actuellement, les États membres ont des exigences différentes au niveau national concernant la mise en œuvre des amendements tarifaires et liées au SH. S'il n'est pas géré en conséquence, cela pourrait conduire les États membres à mettre en œuvre les amendements du SH à des moments différents. Cependant, afin d'assurer la mise en œuvre simultanée de ces amendements, le cadre de migration devait veiller à ce que tous les processus disposent d'un délai suffisant pour s'adapter à tous les États membres avec les différentes exigences. La feuille de route régionale adoptée avec des délais et des jalons clairs mis en œuvre par un

groupe de travail technique dédié a grandement facilité ce processus. À l'avenir, il sera utile que les États membres réfléchissent également à l'harmonisation de toutes les exigences législatives et administratives.

Secrétariat SACU

Q. Je voudrais savoir si la ZLECAf a pris des mesures pour amener les États membres à appliquer la dernière version du SH (SH 2022) car je suppose que pour que les règles d'origine soient correctement appliquées, tous les pays devront être au même niveau ? En tant qu'ancien fonctionnaire de l'OMD et de la sous-direction de la nomenclature et ayant suivi l'évolution de l'application de la dernière version du SH, je constate que la majorité des pays africains étaient à la traîne.

R. Le Secrétariat de la ZLECAf a sensibilisé les États membres de la ZLECAf sur la nécessité d'appliquer le SH 2022 lors de la réunion du renforcement des capacités et le sous-comité sur la coopération douanière, la facilitation des échanges et le transit, qui s'est tenue du 12 au 16 novembre 2021. Au cours de la réunion, le Secrétariat a pu accéder à des informations sur l'état de préparation des différentes administrations des douanes présentes et bon nombre d'entre elles ont achevé le processus, y compris les consultations des parties prenantes sur la préparation à la migration. D'autres ont indiqué qu'ils seraient en mesure de migrer d'ici la mi-2022 en raison de leurs cycles budgétaires.

Reconnaissant l'importance et la fonction de facilitation des échanges d'opérer à partir de la même version de la nomenclature, nous avons pris en compte quatre événements SH 2022 dans notre programme de travail l'année prochaine, qui, nous l'espérons, se déroulera en collaboration avec l'OMD et le programme SH-Afrique. Les États membres qui pourraient avoir des difficultés à migrer ont également été encouragés à demander de l'assistance.

Secrétariat ZLECAf

Q. La conversion des Tarifs extérieurs communs (TEC) entre la CEDEAO et l'UEMOA est une grande réussite qui est également souhaitable pour d'autres régions d'Afrique où existent des couches de CERs et de TEC. Si la CEDEAO pouvait donner des conseils pour réaliser cette conversion des TEC, cela serait utile pour

d'autres régions. De plus, l'avènement de la ZLECAf a-t-il poussé cette conversion ? Comment le programme SH-Afrique a-t-il performé/soutenu cette conversion?

R. La nomenclature tarifaire de la CEDEAO est la nomenclature « mère » pour les pays d'Afrique de l'Ouest, y compris la Commission de l'UEMOA. En effet, il n'y a qu'une seule nomenclature tarifaire dans la région et c'est la nomenclature TEC de la CEDEAO. Ceci est reconnu par tous les pays de la région.

De temps en temps, vous entendrez parler du TEC UEMOA et cela est dû au fait que les pays de l'UEMOA perçoivent le prélèvement communautaire de solidarité UEMOA en plus des droits et taxes du TEC CEDEAO. Celle-ci est cependant basée sur la nomenclature tarifaire de la CEDEAO.

La nécessité d'une nomenclature tarifaire commune dans la région est antérieure à l'avènement de la ZLECAf. Au contraire, les négociations de l'Accord de partenariat économique avec l'UE ont été un catalyseur pour l'établissement d'une véritable nomenclature tarifaire régionale en Afrique de l'Ouest. Je dois cependant m'empresseur d'ajouter que la ZLECAf la rend encore plus impérative pour la région (y compris la Mauritanie) car ses États membres sont tenus de soumettre une offre tarifaire commune en vertu du statut de la CEDEAO en tant qu'union douanière. La migration de cette nomenclature commune vers la dernière version du SH nécessite l'implication de tous les pays de la région et de la Commission de l'UEMOA.

Le soutien du Programme SH-Afrique dans l'exercice récent est louable en ce qu'il a rendu disponible suffisamment tôt toute la documentation requise et a facilité le rapprochement des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA et de leurs États membres pour travailler sur la migration.

Commission CEDEAO



QUESTIONS PRATIQUES

Q. Y a-t-il une attestation de présence pour les participants à la Conférence?

R. Aucune attestation de présence ne sera distribuée aux participants.

Q. Les présentations seront-elles partagées avec les participants à la conférence?

R. Les présentations présentées lors de la conférence seront partagées avec le rapport. Ils seront envoyés aux adresses e-mail fournies par les participants dans leurs formulaires d'inscription, et également téléchargés sur le site Web de la Conférence.

Q. Y aura-t-il un enregistrement vidéo ou audio de la conférence?

R. Aucun enregistrement de la conférence ne sera disponible.

Q. Une conférence similaire sur le SH est-elle prévue pour les États des Caraïbes ou les membres de la CARICOM?

R. Le Secrétariat de l'OMD n'a pas encore prévu de conférences sur le SH similaires pour d'autres régions de l'OMD, mais il étudiera la possibilité d'en organiser, compte tenu du succès rencontré par la Conférence sur le SH pour l'Afrique.

Pour la région Amériques et Caraïbes, l'OMD a déjà organisé deux ateliers sur le SH 2022 afin de fournir des explications complètes sur la nouvelle édition du SH aux administrations des douanes. L'un de ces ateliers a été dispensé en anglais et l'autre en espagnol. Ils ont réuni 54 fonctionnaires de 20 administrations des douanes de la région.

Des ateliers similaires ont également été organisés pour toutes les autres régions de l'OMD de novembre à décembre 2021, et un autre atelier pour les pays africains anglophones est prévu pour début 2022.



CONCLUSION ET VOIE À SUIVRE

Le Secrétariat de l'OMD poursuivra son travail avec le Secrétariat de la ZLECAf, la Commission de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales africaines, les Administrations des douanes, les Agences gouvernementales concernées et le secteur privé pour approfondir les diverses idées et suggestions exprimées lors de la Conférence et les mettre en œuvre dans le contexte du Programme SH-Afrique, avec le soutien financier de l'Union européenne.



**Organisation mondiale
des douanes**

Rue du Marché 30,
B-1210 Brussels, Belgium
wcoHSAfrica@wcoomd.org

#WCOOMD
wcoomd.org

